

CHALLENGE D'ILE DE FRANCE DE CYCLO-CROSS 2016 – 2017

REGLEMENT



1. Le Comité d'Ile de France de cyclisme met en place le Challenge d'Ile de France de cyclo-cross disputé sur 5 manches pour les catégories Minimales à Elites ainsi que pour les catégories Ecoles de vélo.

2. Les manches retenues sont :

Pour les catégories minimales à élites :

02/10	CARNETIN	(EC BOUCLES DE LA MARNE)
06/11	WISSOUS	(US METRO TRANSPORTS)
18/12	VERT SAINT DENIS	(MELUN CYCL. ORGANISATION)
31/12	DOMONT	(US DOMONT CYCLISME)
15/01	SEPTEUIL	(US MAULE CYCLISME)

Pour les écoles de vélo :

09/10	CLICHY SOUS BOIS	(VC CLICHY SOUS BOIS)
01/11	CLAMART	(CSM CLAMART)
11/01	MONTGERON	(EC MONTGERON VIGNEUX)
27/11	DUGNY	(CM AUBERVILLIERS 93)
17/12	MEAUX	(ESC MEAUX)

3. Le jour de ces épreuves, aucune autre organisation de cyclo-cross ne pourra être organisée en Ile de France.

4. Le Challenge d'Ile de France de cyclo-cross est ouvert aux licenciés F.F.C. de l'ensemble des comités régionaux.

5. Les horaires seront les suivants :

- 11h00 Départementaux
- 12h15 Minimes garçons
- 12h17 Minimes filles
- 13h00 Cadets
- 13h02 Cadettes
- 14h00 Juniors
- 14h02 Dames Juniors Seniors
- 15h15 Seniors et Espoirs

6. Pour chaque manche (hors école de cyclisme), l'organisateur devra prévoir :

- 10 coupes et bouquets
- Des récompenses pour les :
 - 5 premiers Minimes garçons
 - 5 premiers Cadets garçons
 - 5 premières Dames
 - 3 premières Cadettes
 - 3 premières Minimes filles

7. Le Challenge d'Ile de France de cyclo-cross comprend 16 classements généraux distincts :

- Classement scratch Seniors et Espoirs : Elites professionnels, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories (réfèrent pour la mise en grille)
- Classement Espoirs (classement uniquement espoirs ne tenant pas compte du scratch) :
 - Elites professionnels (équipes continentales), 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories
 - Coureurs nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 (sauf Pass'Cyclisme)
- Classement Juniors : Coureurs nés en 1999 et 2000
- Classement Pass'cyclisme
- Classement Cadets : Coureurs nés en 2001 et 2002
- Classement Cadettes : Coureurs nées en 2001 et 2002
- Classement Minimes garçons : coureurs nés en 2003 et 2004
- Classement Minimes filles : coureurs nées en 2003 et 2004
- Classement scratch Dames Juniors, Seniors : coureurs nées en 2000 et avant
- Classement scratch Benjamins : coureurs nés en 2005 et 2006
- Classement Benjamins : coureurs nées en 2005 et 2006
- Classement scratch Pupilles : coureurs nés en 2007 et 2008
- Classement Pupilles filles : coureurs nées en 2007 et 2008
- Classement scratch Poussins : Coureurs nés en 2009 et 2010
- Classement Poussines : Coureurs nées en 2009 et 2010
- Classement Prélicenciés : Coureurs garçons et filles nés en 2011 et après

Un classement général est établi par addition des points obtenus sur l'ensemble des manches.
En cas d'égalité de points, la dernière épreuve est prépondérante.

8. Grille de points unique appliquée à chaque manche (idem Coupe de France de cyclo-cross)

35. 32. 30. 29. 28. 27. 26. 25. 24. 23. 22. 21. 20. 19. 18. 17. 16. 15. 14. 13. 12. 11. 10. 9. 8. 7. 6. 5. 4. 3 points

9. Coureurs de clubs Franciliens sélectionnés en équipe de France :

Un coureur d'un club Francilien sélectionné en équipe de France de cyclo-cross, le jour, la veille ou le lendemain d'une des manches du Challenge d'Ile de France, se verra attribué les points correspondant à une 5ème place.

Pour les espoirs : prise en compte dans les 2 classements scratch et espoirs.

10. Maillots de leader et Protocole :

- Après chaque épreuve, seulement s'il y a changement de leader, un nouveau maillot de leader, siglé "Challenge d'Ile de France de cyclo-cross" sera remis au 1^{er} de chaque classement.
- Ce maillot de leader devra impérativement être porté en course la manche suivante.

11. Protocole à l'issue de la dernière manche :

A la cérémonie protocolaire, qui aura lieu au terme de l'ultime épreuve du Challenge d'Ile de France de cyclo-cross 2016 - 2017, un Trophée offert par NATIONAL COUPES et un maillot siglé "Challenge d'Ile de France de cyclo-cross" sera remis au lauréat de chaque classement plus la première juniors dames ou seniors dames.

L'organisateur de la dernière manche devra prévoir (en plus d'une manche normale) : 10 gerbes pour les lauréats du classement général final du Challenge d'Ile de France de cyclo-cross 2016 – 2017.

12. Placement des concurrents sur les grilles de départ :

13.1 Les grilles de départ devront pouvoir accueillir 8 concurrents par ligne.

13.1.1 Pour la 1^{ère} manche, la commission de cyclo-cross établira et joindra aux dossiers des différentes courses, l'ordre des départs pour les concurrents prioritaires sur les grilles de départs dans les conditions suivantes, sachant qu'il sera intercalé un coureur monté de catégorie sur trois dans la nouvelle catégorie.

13.1.2 Seniors et Espoirs :

- Les professionnels et les coureurs ayant des points UCI
- Les 20 premiers du classement scratch du Challenge 2015 – 2016
- Les juniors classés dans les 10 premiers du Challenge 2015 – 2016 s'ils sont devenus espoirs.

Ensuite les arbitres appelleront et dans l'ordre des dossards :

- Les coureurs de 1^{ère} catégorie
- Les coureurs de 2^{ème} catégorie
- Les coureurs de 3^{ème} catégorie

13.1.3 Juniors :

- Les coureurs ayant des points UCI
- Les 20 premiers du classement juniors du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont encore juniors.
- Les cadets classés dans les 10 premiers du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont devenus juniors.
- Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

13.1.4 Départementaux :

- Les 20 premiers du classement Pass'Cyclisme du Challenge 2015 – 2016 s'ils sont encore Pass'Cyclisme.
- Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards :

13.1.4 Cadets

- Les 20 premiers du classement cadets du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont encore cadets.
- Les 10 premiers du classement minimes du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont devenus cadets.

- Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

13.1.5 Dames Juniors et Seniors :

- Les coureurs ayant des points UCI.
- Les 5 premières du classement dames du Challenge 2015 – 2016.
- Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

13.1.6 Minimes garçons :

- Les 20 premiers du classement minimes garçons du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont encore minimes.
- Les 10 premiers du classement benjamins du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont devenus minimes.
- Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

13.1.7 Benjamins et Benjamines :

- Les 20 premiers benjamins et les 5 premières benjamines du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont toujours benjamins et benjamines.
- Les 10 premiers pupilles garçons et les 3 premières pupilles filles du classement du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont devenus benjamins et benjamines.
- Les filles seront intercalées (3 garçons et 1 filles).
- Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

13.1.8 Pupilles garçons et Filles :

- Les 20 premiers pupilles garçons et les 5 premières pupilles filles du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont toujours pupilles.
- Les 10 premiers poussins et les 3 premières poussines du classement du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont devenus pupilles.
- Les filles seront intercalées (3 garçons et 1 filles).
- Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

13.1.9 Poussins et Poussines :

- Les 20 premiers poussins et les 5 premières poussines du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont toujours poussins.
- Les 10 premiers prélicenciés et les 3 premières prélicenciées du classement du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont devenus poussins et poussines.
- Les filles seront intercalées (3 garçons et 1 filles).
- Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

13.1.10 Prélicenciés :

- Les 20 premiers prélicenciés (garçons et filles) du Challenge 2015 – 2016, s'ils sont toujours prélicenciés.
- Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

13.2 Pour les manches suivantes :

Pour la course élites hommes et dames, les professionnels et les coureurs ayant des points UCI, classés ou non, seront appelés en premier.

Ensuite la commission de cyclo-cross joindra aux dossiers de courses, les classements généraux à l'issue de la manche précédente. Ce sont ces classements généraux qui détermineront l'ordre dans lequel les arbitres devront effectuer l'appel des coureurs prioritaires pour leur placement sur la grille de départ.

Ensuite les arbitres appelleront les concurrents dans les mêmes conditions que pour la 1^{ère} manche.

13.2 Dans toutes les manches, tout concurrent s'engageant sur place perdra sa place prioritaire sur la grille de départ.

13. Prix

13.1 Les grilles de prix du calendrier régional sont appliquées pour chaque manche.

13.2 Une grille de prix établie chaque année par la Commission régionale de cyclo-cross sera mise en place au classement général final du Challenge, pour les catégories seniors-espoirs, juniors et dames :

Seniors classement scratch : Grille 1220/10

Juniors : Grille 349/10

Dames : Grille 225/5

14. La commission de cyclo-cross est chargée de la reconnaissance et de l'homologation des différents circuits proposés.

15. Le collège des quatre arbitres pris en charge par les organisateurs sera désigné par la commission régionale du corps arbitral.
Les arbitres devront également gérer les épreuves des écoles de cyclisme.

16. La commission de cyclo-cross désignera une personne chargée d'établir les différents classements du jour et généraux sur informatique. La vacation de cette personne sera prise en charge par le Comité régional.

17. La distribution des dossards commencera 1h30 avant le départ de chaque épreuve, l'organisateur devra mettre une personne à disposition des commissaires pour aider à la distribution des dossards.

18. Les speakers officiant sur les manches du Challenge d'Ile de France de Cyclo-cross devront être contactés afin de définir leurs prestations.

Mis à jour le 05/10/2016